THE NEWBERRY LIBRARY

Case over-size FRC 1039

BIENS NATIONAUX A VENDRE.

OBJETS.	SITUATION.	LOCATAIRES.	PRODUITS DES BAUX.	ESTIMATIONS.	ORIGINE.
Pavillon et Terrain.	Rue des Boulets, n° 7.	Veuve Catart.	1,800 l. s.	15,000 l. s. d.	Religieuses de Trainel.
Petite Maison et Jardin	Rue de Montreuil, n° 53.	Vacossin.	900	7,500	Religieuses de Saint Bernard.
Terrain clos de murs.	Rue des Boulets, n° 17.	Marcès.	600	5,600	Religieuses de Trainel.
Maison.	Rue de la Mortellerie, n° 13.	Rathery.	1,721 6	29,000	Religieuses de l'Assomption Saint-Honoré.
Maison et dépendances.	Même rue, dite les cinq Pigeons	Veuve Poulain.	1,125	15,000	
Idem.	Rue des Blancs Manteaux.	Veuve Séguin.	800	15,000	
Maisons et dépendances.	*Idem*, n° 63.	Vialot.	800	15,000	Religieux Blancs Manteaux.
Idem.	*Idem*, n° 64.	Lambert.	800	14,500	
Idem.	Rue des Billettes, nos 4 et 5.	Picart.	1,336	20,000	Carmes Billettes.
Idem.	Rue Jean-Pain-mollet, n° 14.	Veuve Bombardier.	900	15,730	
Maisons.	Rue la Mortellerie, nos 2 et 175	Gilbert.	2,000	33,000	Religieuses de l'Assomption Saint-Honoré.
Maisons et dépendances.	Rue du Martoy, n° 6.	Pimpaneau.	1,050	34,000	
Maisons et dépendances.	Rue de la Mortellerie, n° 4.	Rathery.	2,600	21,000	
Idem.	*Idem*, n° 5.	Rathery.	8,382	23,000	
Maison.	Rue du Regard, Faub. S. Germ.	M. le prince de Croy.	8,382	147,270	Carmes du Luxembourg.
Idem.	*Idem.*	L'archevêque de Cambray.	859	127,900	
Idem.	*Idem.*	Macmahon.	2,480.	87,810	
Terrain.	*Idem.*	Faisant partie de la location de M. Macmahon, et qu'il loue à M. Bourdon.			
Maison.	Quai des Augustins.	Lamel.	......	26,381	Grands-Augustins.
Idem.	*Idem.*	Couturier.	1,612	25,270	
Idem.	*Idem.*	Royez.	1,600	17,200	
Maison	Au coin de la rue Dauphine, n° 1.	Lefebvre.	2,100	21,700	
Idem.	Rue Dauphine, n° 112.	Bleuet.	1,600	27,000	
Idem.	*Idem*, n° 113.	Rousseau.	1,700	29,000	
Idem	*Idem*, n° 114	Dapestigny.	......	28,400	
Idem.	*Idem*, n° 115.	Pasquier.	1,718 16	28,300	
Idem.	*Idem*, n° 116.	Didot.	1,430	27,800	
Idem.	*Idem*, n° 117.	Nollet.	1,555	26,800	
Idem.	*Idem*, n° 118.	Pasquier.	1,458	17,100	
Idem.	*Idem*, n° 119.	Renard.	1,900	24,200	
Maison.	*Id.* coin du quai Conty, n° 120	Fagerolles.	2,700	38,750	
Idem.	Petite rue de Nevers.	Carnicolle.	1,425	17,000	
Idem.	*Idem.*	Pasquier.	1,270	18,200	
Idem.	*Idem.*	Nollet.	......	10,600	
Idem	*Idem.*	Longuet.	918	9,400	
Idem.	Rue de Bussy.	Villard, Charité et veuve Hervieux	6,430	86,600	Abbaye S. Germain des-Prés.
Maison.	Rue de la Bourbe.	Veuve Riffardeau.	1,400	25,647	Carmelites.
Idem.	Place Saint-Michel, n° 93.	Phelippon et Trumeau.	2,800	42,879 19 8	Jacobins.
Idem.	Rue du Foin Saint-Jacques.	Beaudoin.	......	32,226 7 4	Mathurins.
Idem.	Rue d'Enfer, n° 154.	Dubois.	......	27,039 10	Feuillans, rue d'Enfer.
Idem.	*Idem*, n° 159.	Derayé.	2,400	25,410	
Hôtel de la Michaudière.	*Idem.*	Mirebeck.	6,755	104,215	Chartreux.
Maison et dépendances.	Rue Saint Jacques, n° 145.	Girard.	1,700	22,667	Jacobins.
Idem.	*Idem*, numérotées 143 et 144.	Besançon et Birot.	1,900	25,334	
Idem.	*Idem*, numérotées 141 et 142	Veuve Belvausse.	1 500	28,667	
Idem.	*Idem*, num. 137, 138, 139, 140	Desquinemard et autres	2,400	49,544	
Idem.	*Idem*, numérotées 135 et 136.	Cazet et Desquinemard.	1,300	28,100	
Maison.	Rue de Vaugirard, n° 141.	Veuve Saint Germain.	1,403	17.100	Religieuses du Petit-Calvaire.
Idem.	*Idem*, n° 142.	D. Vouglans	1,000	14,675	
Idem.	*Idem*, n° 144.	L'Evêque de Périgueux.	3,560 16	47,500	
Maison.	Rue Cassette, n° 23.	Debonne.	4,000	66,583	Religieuses du Précieux Sang.
Idem.	Rue et Cloître des Bernardins	Lambert et autres.	......	15,500	Bernardins.
Idem.	*Idem.*	Liédot.	......	14,500	
Idem.	*Idem.*	Fumée.	1,800	22,000	
Terrain.	*Idem.*	Fumée, en partie.	......	1 725	
Maison.	*Idem.*	Thétion.	1,627	26,000	
Idem.	*Idem.*	Liedot.	......	10,500	
Id. et grand Terrain Chantier de la grande Forêt	Quai Saint-Bernard, au coin de la rue de Seine.	Sergent	......	45,000	Religieuses Miramionnes.
Id. Chantier des Armes de France.	*Idem.*	Lemire.	......	27,000	
Maison et Terrain faisant partie du Chantier des Armes de France.	Quai Saint-Bernard.	Veuve Blanchet.	......	2,600	

Instruction relative à la vente des Biens Nationaux, d'après les décrets de l'Assemblée nationale, rendus les 14 mai, 25, 26 et 29 Juin 1790, et sanctionnés les 17 mai et 7 Juillet derniers.

Les biens vendus seront francs de toutes rentes, redevances ou prestations foncières, lods et ventes, et généralement de tous les droits seigneuriaux qui ont été déclarés rachetables par les décrets des 4 août 1789 et 15 mars 1790.

Les offres, pour acquérir, *ne pourront pas être moindres que le prix fixé par l'estimation*, et devront être faites à la municipalité de Paris, à l'Hôtel de Ville.

Le lieu, le jour et l'heure auxquels les enchères pourront être reçues publiquement, seront indiqués par des affiches.

Il y aura quinze jours d'intervalle entre la première et la seconde enchère; et, un mois après la seconde, il sera procédé à l'adjudication définitive : les jours seront indiqués par des affiches, où le montant de la dernière enchère sera mentionné.

Les adjudications définitives seront faites à la diligence du procureur-syndic, et en présence de deux commissaires de la municipalité, à la chaleur des enchères et à l'extinction des feux.

Dans la quinzaine de l'adjudication, les acquéreurs de maisons et emplacemens payeront 20 pour cent, ou le cinquième du prix de l'acquisition, à la caisse de la municipalité.

Le surplus sera divisé en douze annuités égales, payable en douze ans, d'année en année, dans lesquelles sera compris l'intérêt du capital, à 5 pour cent sans retenue.

Pourront néanmoins les acquéreurs accélérer leur libération par des payemens plus considérables et plus rapprochés, ou même en totalité, aux termes des décrets.

Les acquéreurs n'entreront en possession réelle qu'après avoir effectué le premier payement, qui ne pourra être fait qu'en argent ou en assignats.

Au surplus, les autres conditions de l'adjudication seront énoncées dans les procès verbaux d'enchère.

AVERTISSEMENT.

Les personnes qui voudront acquérir les biens désignés dans le tableau ci-dessus, sont averties de se présenter incessamment au bureau de l'agence des biens nationaux à l'hôtel de ville, soit pour y faire leurs soumissions, soit pour y réitérer celles qu'elles auroient déjà faites.

Fait à l'administration des biens nationaux, le lundi 23 août 1790.

Signés, BAILLY, *maire*; LE COULTEUX, PITRA, AVRIL, SANTERRE, TRUDON, TIRON, FILLEUL, MINIER, CANUEL, ROYER, *commissaires-administrateurs.* BOULLEMER, *procureur-syndic de la commune.*